CIHM Microfiche Series (Monographs)

ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques

(C) 1994

### Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Coloured covers/ Couverture de couleu  Covers damaged/ Couverture endomma  Covers restored and/o Couverture restaurée  Cover title missing/ Le titre de couverture  Coloured maps/ Cartes géographiques  Coloured ink (i.e. oth Encre de couleur (i.e.  Coloured plates and/o Planches et/ou illustra  Bound with other ma Reliè avec d'autres do  Tight binding may car along interior margin/ La reliure serrée peut distorsion le long de la  Blank leaves added du within the text. Wher been omitted from filt Il se peut que certaine	or laminated/ et/ou pelliculée  emanque  en couleur  er than blue or beautre que bleue  or illustrations/ ations en couleur  terial/ cuments  use shadows or di causer de l'ombre a marge intérieur  iring restoration of never possible, the ming/ s pages blanches	istortion e ou de la e may appear ese have		Pages de Pages er Pages re Pages de Pag	stored and/ostaurées et/oscoloured, sicolorées, tached/otachées	es/ mpression on/ ndex n from:/	xed/	
lors d'une restauratior mais, lorsque cela étai pas été filmées.				Caption Titre de	départ de la	fivraison		
Additional comments:					ie (pėriodiąi	ues) de la liv	raison	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le pius grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second piat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une teile empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

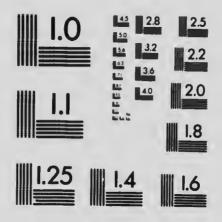
3

1	2	3	1
			2

1	2	3
4	5	6

#### MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





#### APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street Rochester, New York 14609 USA (716) 482 - 0300 - Phone (716) 288 - 5989 - Fox



## LA MAISON D'ARNOUX

 $\Theta$ 

## MONTCALM EST MORT

PAL

P. B. CASGRAIN, AVOCAT, C. R.,

ANCIEN DÉPUTÉ AUX COMMUNES DU CANADA. EX PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ L. ET II, DE QUÉBEC



LEVIS
— Bulletin des Recherches Historiques —

1903

-C 354

# LA MAISON D'ARNOUX

OU

## MONTCALM EST MORT

PAR

P. B. CASGRAIN, AVC CAT, C. R.,

ANCIÉN DÉPUTÉ AUX COMMUNES DU CANADA. EX-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ L. ET II, DE QUÉBEC



LÉVIS
"BULLFTIN DES RECHERCHES HISTORIQUES"

1903

11 0

### LA MAISON D'ARNOUX OU MONTCALM EST MORT

Il doit sembler étrange aux gens de Québec et encore plus aux étrangers qui visitent leur ville, d'entendre dire qu'on n'a pu encore déte miner le site précis de la maisou dans laquelle Montcalm est mort. Pourtant la date d'un événement missi remarquable est comparativement récente, et ce détail historique anraît dû être facilement sonservé par la tradition orale, sinon autrement. D'autant plus que le nom de cet illustre guerrier leur a tonjours été cher, particulièrement à cause de sa fin gloriense, malgré que le sort des armes lui eût eulevé la victoire. Cependant, il fant le dire, cet endroit est tombé dans l'oubli au lieu d'être marqué par un monument.

Voyons ce qui en est aujourd'hui.

Dans une étude publiée en 1872 par Sir James Le Moine, notre laborioux et infatigable écrivain sur le vieux Québec, étude intéressante qu'on peut lire dans l'Album du Touriste, page 47, sous le titre, Où est mort Montcalm, l'auteur se pose cette question dans le but de la résoudre ; mais après un examen minutieux des données historiques connues et des traditions accréditées, il a fini par conclure, en voyant les divergences d'assertions et diversités d'opinions, de laisser la question onverte aux archéologues.

Plus tard, dans le Canadian Antiquarian, il les invite à la

resondre et les presse de nouvenn en 1901 de troaver iene solution.

Nous allons essayer de jeter quelque nouveau jour sur le suiet aux moyens de pièces authentiques et documents contemporains, en établissant premièrement l'endroit certain de la maison d'Arnoux, c'est à dire, celle lui appartenant à titre de propriétaire sur la ruo Suint Louis, cusuite le fait de la mort de Montealm dans cette même maison.

Notons en passant la diversite dans les relations des historiens sur ces deux points.

Knox qui le premier en parle fait expirer Montenlm positivement à l'Hôpital Genéral. Quoique généralement exact, il a été mai renseigne sur ce détail, qu'il n'a dû cerire que sur ont-dire dans le moment. Si tel eût eté le cas le brigadier Townshend, devenu commandant en chef, qui le soir même de la batuille d'Abraham, s'est emparé de cet hôpital ouvert aux blessés des deux camps, n'anrait pas manqué d'apprendre sur le champ que le général qu'il vennit de vaincre était parmi les prisonniers de guerre. Cur on sait qu'il déclara tels tous les blessés français recneillis à l'hôpital, prenant l'endroit comme formant partie du champ de batuille; et il y établit une garde en conséquence.

An reste Townshend n'était pas homme à négliger dans san rapport de se glorifier d'une telle prise si le nom de Montealm se fût tronvé sur la liste des prisonniers. De même, non plue, les religienses de l'Hôpital-Général n'unvaient pas oublié de signaler dans leurs annales, parmi d'antres événements moins suillants, celui de la réception et de la mort chez elle: dans de telles circonstances, d'un personnage anssi important que le marquis de Montealm, général en chef de l'armée française. Or la Relation d'une religieuse de l'Hôpital-Général ignore complètement le fait rapporté par Knox. Nons ne craignons pas d'affirmer que celui-ci a été induit en

errent, errent d'antant plus étrange qu'ayant frequente l'hôpital il avait en l'occasion directe et immédiate de la rectifier. Car u ayant pas accompagné le piquet envoye par Townshend, il aurait dû s'informer personn llement de la verité de son assertion. An reste e fait de la mort du goneral de l'armée française étant pour lui le point dominant. I indication de l'endroit précis bri importait pen, en presence de la grande portée des vénements qui ullaient se d'rouler. Nous allons essayer de rectifier son errent sur ce point par la preuve qui va suivre.

Apres lui les variations ont continué sur cet endroit.

Dans l'Histoire des l'isalines il est rapporté, volume II. page 331, que Montealm mourut au château Saint-Louis, mais en reférant aux annales mêmes de la communanté, d'où serait puisé ce renseignement, comme on serait porté à le croire, on n'y trouve par cette mention du château Saint-Louis, laquelle est simplement emprantée par l'annaliste de l'historien Garneau. Celui-ci tenait de son ami M. Faribault et de messire Maguire, chapelain des Ursulines, les mêmes renseignements que ces derniers foncnirent plus tard au lieutenant-colonel Beatson, officier du génie, en garnison a Québec en 1854, qui, dans son opuscule Notes of the Plains of Abraham, repête cette mort au château Saint-Louis.

Fen M. Faribault était un érudit dont le grand sens et les travaux de bibliophile méritent une sérieuse considération. Les particularités qu'il énonçait sur les derniers moments de Montealm provenaient de traditions orales accréditées et reçues, entre autres, de feu l'honorable John-Malcolm Fraser, petit-fils d'un des officiers de Wolfe dans le "Fraser's Highlanders"; et de son autre petit-fils feu John Fraser, deux de ses grands amis. Ce dernier avait pu, dans sa jengesse, recueillir du mificien Joseph Trahan, témoin oenlaire, des détails sur la bataille des Plaises qui sont rapportés

textuellement par Sir James Le Moine. Cependant nous ne pouvons trouver dans ces traditions rien de positivement assuré ni sur la maison d'Arnoux, ni sur l'endroit où serait ort Montcalm.

Garneau, historien grave et consciencieux, imbu pentêtre des traditions alors courantes, a fait ainsi expirer Montcalm an château Saint-Louis, mais il n'indique pas la source d'où découlerait l'authenticité de la preuve à l'appni de ce point.

Suivant Sir James Le Moine, "la maison du chirurgien Arnoux, occupait, dit-on, le site de l'Hôtel-de-Ville. (l'ancien).

Plus tard, il parle de la vieille maison en face de la rue du Parloir qui passe, dit-il, pour occuper le site de la maison d'Arnoux, le jeune, en 1759. *Picturesque Quebec*, p. 35.

M. le Dr Dionne, M. S. R. C., dans un opuscule intitulé Etudes Historiques, publié en 1880, indique le même endroit de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire l'encoignure nord-onest des rues Sainte-Ursule et Saint-Louis. Cependant il n'est pas prêt aujourd'hui à confirmer son premier dire.

Dans son Cours d'histoire du Canada, (vol. II, p. 579) feu l'abbé Ferland dit que "Montealm après avoir été blessé fut enlevé et porté dans la maison du sieur Arnoux, médecin." Cependant sur ses derniers jours il avouait ingénuement ne pas le savoir.

Il snivait, pour ainsi dire, quant à la maison, la version du chevalier Johnstone, telle qu'elle est écrite, mais il n'allait pas andelà et ne savait pas où fixer le site de cette maison.

On paraît assez d'accord aujourd'hui, et, quant à nous, il nous paraît certain, que Montcalm grièvement blessé, fut porté et déposé dans la maison du chirurgien Arnoux; de plus qu'il y fut logé et est mort là. Ajoutons du même

conp qu'il n'est pus possible qu'on ait songé à le transporter ailleurs du moment qu'il était condamné par le médecin, qui ne lui accordait plus que quelques heures à vivre, le temps de se préparer, et recevoir les derniers sacrements de l'Eglise comme catholique.

Il s'agit donc de déterminer le site de la maison d'Arnoux et d'établir ensuite, suivant le texte de Johnstone, que Montcalm fut porté et logé dans la maison d'Arnoux, c'està-dire, sa maison propre, lui appartenant à titre de propriétaire, et non pas entendre qu'il fut simplement logé chez Arnoux, qui aurait pu en ce cas occuper une maison quel-conque en ville.

En faisant un relevé des propriétaires et résidants de la rue Snint-Louis à cette époque, depuis l'ancien Hôtel-de-Ville, jusqu'au bont est de cette rue, chez M. l'avocat Dunbar, et de plus en remontant jusqu'aux titres primitifs de concession et reférant aux divers aveux et dénombrements, particulièrement à celui de 1756; aussi aux censiers concernant ces terrains, il ne s'y trouve pas le nom d'un seul Arnoux, ni d'un membre du nom ou de la famille d'Audré Arnoux, soit comme propriétaires, soit comme résidents, dans la rue Saint-Louis, sauf un seul, celui de ce même André Arnoux, chirurgien-major ordinaire des troupes du détachement de la marine et des armées du Roi, en Canada, ainsi que nous allons le démontrer quant à lui.

Puis nous examinerons les motifs réels et les raisons particulières de choisir, en ce cas, cette maison pour y recevoir et loger Montcalm, en considération des rapports intimes d'amitié entre lui et Arnoux, indépendamment de l'absence de celui-ci alors auprès de M. de Bourlamaque à l'Isle aux Noix.

De plus nous établirons pour toucher au même but, les mêmes rapports d'amitié de ces deux personnages partagés

ensemble avec la famille Péan et particulièrement maintenns avec eux par madame Péan.

Pour préciser exactement le site en 1759 de la propriété et maison d'Arnoux dessus construite, laquelle a disparu depnis 1812, il faut remonter aux titres primitifs de concession du fond, et les suivre jusqu'à cette dernière date, à cause des changements subséquents de limites de propriétaires et de voisins.

Le 19 octobre 1670, les RR. Mères Religiouses Hospitalières de Québec, par acte devant Mtre Rageot, notaire royal, concédèrent à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle,(1) · Un arpent ou environ de terre en quarre, en nature de pré, clos, joignant d'un esté (sud-ouest) la Delle de Repentigny, d'autre (nord-est) à Jean Moslin, d'un bout le chemin du Fort à la grande allée (la rue Saint-Louis d'à présent) et par derrière le bord du cotean et chemin qui vn chez le sieur de Villerai ", (passant le Mont-Carmel et continuant par la rue Sainte-Genevière;) (2) appartenant aux Religienses par donation de Dame Marie-Barbe (Charles) de Boulogne, veuve et héritière de rousieur Louis D'Ailleboust, vivant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, passée devant Rageot, notaire royal le 5 juillet 1670, qui le tenait de Nicolas Juchereau, écnier, sieur de St Denis, par contrat passé devant le même notaire Rageot, le 26 août 1668, qui l'avait par transport de Mr de Charny: étant en la censive de Québec, et chargé de six deniers de cens et de 20 livres tournois de rente foncière payables chaque année aux dites religieuses, au jour de St Rémy, chef d'octobre."

<sup>(1)</sup> Le même qui fut conseiller au Conseil Souverain ; marié le 22 novembre 1667 à Catherine de Beland, alors qualifié bourgeois. Il est dit, cabaretier, dans un procès-verbal d'alignement du grand-voyer Robineau Bécancourt, en date du 13 juin 1668.

<sup>(</sup>a) Comprenant les casernes actuelles et s'étendant sur la rue Saint-Louis jusqu'à et compris la maison du juge Caron à l'est.

Rochebelle ou plutôt sa venve, vendit ensuite une partie de ce terrain pour servir d'enplacement au nommé Castonguay; et sur décret forcé, cu la prévosté de Québec, contre la veuve de Castonguay, qui aiusi représentait Rochebelle, la propriété de cette partie avec la maison à deux étages dessus construite, étant en la censive et domaine du Roi, fut adjugée à Mtre Jacques Barbel, notaire royal, le premier décembre 1705. Celui-ci acquit de plus 30 pieds de front à l'est, comme etant aux droits de Queslà, cessionnaire de Rochebelle.

Barbel en détacha trente pieds de front sur la rue Saint-Louis, du côté ouest, sur toute sa profondeur, par convention verbale du mois de mai 1729, en faveur de son gendre Louis Fournel, négociant de Québec, et de Delle Marie-Anne Barbel, son épouse, fille issue d'un second mariage avec fene Delle Anne le Picard. Ce terrain de 30 pieds de front se trouvait borné d'un côté (nord-est) au dit Mtre Barbel et de l'antre (sud-ouest) au même sieur Fournel, représentant aussi le nommé Queslà (Cayla) par derrière le terrain de la Fabrique,—1 charge de payer 225 livres principal de la rente de 12 livres cinq sols, créée pour arrérages échus dont la totalité de l'emplacement était chargée envers l'Hôtel-Dieu, suivant et inchant la rente créée par le titre de Rochebelle.

Le 19 avril 1733, les parties ratifièrent cette vente verbale par acte anthentique devant Mtre Louet, notaire royal, et transigèrent au sujet des arrèrages de la rente foncière ci-dessus mentionnée, atten in que depuis les vingt-huit dernières années écoulées, elles n'avaient rien payé, n'ayant pujouir de la totalité du terrain à cause des fortifications que Sa Majesté y avait élevées.

De fait Mtre Barbel refusait, pour ce motif, de payer la

rente de vingt livres à l'Hôtel-Dien, ce qui ne l'empêcha pas d'y être condamné par sentence de la Prevosté da 7 février 1710. Néanmoins il avait encore persisté, comme on va le voir, à ne pas payer, non plus que d'antres créanciers si bien qu'à sa mort, survenue le 1er octobre 1744, il laissa sa succession fort endettée. Quoique seigneur d'Argentemy et secrétaire de Bégon, il menait un train de vie qui semble nvoir été au delà de ses ressources.

Sa veuve et troisième femme, Marie-Madeleine Amiot, et sa fille Delle Barbel, se virent assignées devant la Prévosté pour le paiement de trente quatre années de la rente foncière se montant en arrérages à 680 livres tournois échnes le 1er octobre 1744, et furent condamnées au paiement par sentence du 14 décembre suivant.

Dans ces circonstances la veuve et la fille avaient dû abandonner leur maison (1) pour la louer à Michel-Hugues Péan, père, lequel demeurait auparavant au coin des rucs de Buade et du Fort, en face du presbytère. Son fils, le chevalier Péan, continua la jonissance après la mort de son père survenue le 26 janvier 1747.

C'est pendant cette dernière occupation que la maison et ses dépendances furent saisies réellement sur la succession Barbel, le 30 avril 1750, et vend ues en la Prévosté le 13 octobre suivant, à la poursuite de Mtre Michel Bégon, conseiller du Roi, en ses conseils, intendant du Hâvre-de-Grâce, auquel il était dû une somme de 3000 livres et les intérêts accumulés depuis longtemps. La maison fut vendue à la charge de laisser le locataire M. Pean, aide-major des place,

<sup>(1)</sup> Sa veuve est portée au recensement paroissial de 1744 comme demeurant en sa maison, sue Saint-Louis, sous 201 Bun Marie-Madeleine Amiol, veuve de Jacque bel, notaire.

châtean et gouvernement de Quebec, continuer sa jonissance jusqu'au 1er mai 1751.

Or Péan s'étant porté adjudicataire au prix de 9000 livres, continna sa possession, mais à titre de propriétaire et à charge d'acquitter annuellement la rente foncière de 20 livres tournois due à l'Hôtel-Dieu. Il devint ainsi débiteur personnel de la rente ; et ce fint à lui que les Religieuses s'adressèrent directement par la suite pour la perception malgré les mutations effectuées.

Afin de ne pas perdre de vue l'identité du terrain et de la maison, suivons la sentence d'adjudication qui les décrit comme suit :

C'est en cette qualité de détenteur et propriétaire que Péan se présenta à l'aveu et dénombrement fait pour Québec en 1756, et déclara posséder dans le domaine du Roy, (mais sans exhiber ses titres) 70 pieds de terrain de front sur la rue Saint-Louis sur 120 pieds de profondeur, avec maison, cour, jardins et dépendances. Il agrandit bientôt l'étendue de son terrain de manière à posséder 102 pieds de front, et en augmenta la profondeur jusqu'à la rue Sainte-Geneviève en achetant un reste de trente pieds de la Fabrique de Québec.

En même temps il avait réparé, décoré et embelli cette résidence avec un grand luxe intérieur pour un colon, et y tenait état à rivaliser avec les beaux hôtels de Paris.

Le chevalier Péan, (1) Michel-Jean-Hugues Péan de la Livaudière, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, capituine et nide-umjor, etc., ce Verres de Sicile comme l'appelle Montcalm, était nussi habile et avisé que rapace et actif. Il passa en France dans I hiver 1756-57 pour se ménager des influences à la Cour ; et en mari accommodant et satisfait de sa façon de faire fortune, il laissa madante Péan aux soins obligeants et continus de l'intendant Bigot, qui s'il n'était pas le prince charmant y allait en prince opulent. (2)

Le 23 septembre 1757, Péan était alors à Québec et s'y rencontrait avec Montcalm, "lequel" alternait entre Mme de la Nandière, Mme Péan, parfois Mmes Marin et Saint-Ours."...... Nous avons, écrit il, " deux bonnes maisons l'hôtel Péan (rue Saint-Louis) et Mme de la Nan-

dière." (rue du Parloir).

Cependant honni soit qui mal y pense quant anx dumes de la rue du Parloir. La malignité du temps ne les a pas attaquées Montcalm lui-même donne clairement à entendre qu'il ne fréquentait leur compagnie qu'en tout bien, tout honneur, sans penser plus loin qu'à l'agrément et nu bon ton qu'il rencontrait dans leurs salons.

Entrons, en passant, à cet hôtel, rue Saint-Louis. L'hôtesse madame Péan, née Marie-Angélique Davennes Desme-, mariée à Québec le 3 janvier 1746, à l'âge de 21 ans,

<sup>(1)</sup> Le chevalier Péan serait venu de France à Québec vers le 10 juillet 1757, en qualité de lieutenant, parmi les 4, pour la Reine. Serail-ce son fils ? Il n'aurait é: é agé tout au plus que de 12 ans. " Montcalin à Lévis, Montréa!. 14 juillet 1757.

<sup>(2)</sup> Montesquie : peint les mœurs françaises de ce temps avec une vérité toutà-fair cynique. (Leitres Persanes, ch. 55) :

<sup>&</sup>quot;Ici les maris prennent leur parti de bonne grâce, et regardent les infidélités comme des coups d'une étoile inévitable...... Un homme qui, en général, souffre les infidélités de sa femme, n'est point désapprouvé; au contraire, on le loue de sa prudence ; il n'y a que les cas particuliers qui déshonorent."

étnit une femme charmante et aimable, spirituelle, ambitiense et habile. L'auteur des Mémoires sur les affaires du Canada 1749 à 1760, l'a comme dans tout l'éclat de ses charmes et de sa jennesse. La description qu'il fait de sa personne, de son influence et de son entourage qui l'adulait comme Sultanne en titre vaut bien la peine d'être lue. Nous y référons. Maintenant laissons, pour le moment, les personnages civils et militaires de la ville s'amuser et jouer gros jen à l'hôtel l'an, pour y revenir quand il deviendra bientôt la propriété du chirurgien Arnoux;—sans pourtant oublier ce qui nous intéresse, et pour corroborer ce que nous disions plus laut, qu'à la fête des Rois, en 1758, au palais de l'intendant, un hasard prévoyant, comme de raison, donna la fève à Monteahn et Mme l'éan pour reine.

Voyons d'abord qu'elle était cette famille des Arnoux et qu'elles étaient leur position sociale et leurs relations avec les personnages marquants de la ville, particulièrement avec Montcalm et les Péan.

Les Arnoux, dont il s'agit, du moins André, ne seraient venns un Canada qu'uprès 1740. Ils étaient natifs de la ville et paroisse de Saint-Paul, diocèse de Vence, dans le midi de la France, et issus du mariage d'Alexandre Arnoux et de Lucrèce Musse, domiciliés en cet endroit. C'est ainsi qu'Alexandre-Joseph-Xavier Arnoux, marchand apothieaire, de Québec, frère d'André, désigne ses père et mère à l'acte de son mariage là, le 10 décembre 1764, avec Delle Cha lotte Soupirant, veuve de Gaspard Hiché, vivant lieutenant d'infanterie, fille de feu Simon Soupirant, (1) et de définite Delle Marie-Anne Gaultier, son épouse. Mtre Jean-Claude Panet, notaire-royal, et autres notables assistent à ce mariage.

<sup>(1)</sup> Chirurgien juré de l'amirauté à Québec. Ci. Prévosté, 2 février 1751. Il demeurait rue Buade, voisin ouest de Nicolas Jacquin et vis-à-vis le bureau de poste actuel.

Nous croyons que Mgr Tangnny a fait erreur en donrant comme fien d'origine d'André Arnoux, la paroisse de Saint-Louis, de la ville et diocèse de Toulon, ainsi qu'il l'a extruit en mal interprétant l'acte de maringe de Madeleine, sa filie, a Montréal, le 20 septembre 1760, an sieur Nicolus André Arnoux était ulors d'e dé depuis peu, et c'est sa venve, Dame Sazanne Levret, qui, elle, sy dit native de cette paroisse Saint-Louis de Toulou.

Un autre frère, Bluise Arnoux, figure à ce mariage comme oncle de l'éponse. Nous le signalons ici comme pouvant bien être le frère plus jenne qui a pansé Montcahn en l'ubsence du chirurgien André ; car notons que Joseph Arnoux, l'apothicaire, l'autre frère, semblerait par ses noms patro-

nimiques devoir être l'niné.

Quant nu principal personnage qui nous intéresse, le sieur André Arnoux, il demenrait à Rochefort en 1749 et dès lors était chirmrgien-major des vaisseaux du Roy. (1) En juin de cette amiée il monta la "Frégate du Roi," la Diane, en destination pour le Canada. Il avait à son bord une pacotille à son compte ; de plus une untre de la valeur de 6000 livres nu compte d'une maison de Leipsick, dont l'un des associés se nommait George-Hanri Sander. Arnoux s'étuit engagé, par écrit du \_3 mars 1749, à faire assurer cet envoi, aller et retour ; mais pris à l'improviste il n'ent pas le temps d'effectuer l'assurance, et en donna n assitôt avis à ses mandants, qui, d'après son dire, en prirent une. Le navire " le Lys " capitaine de Gorgerie, qui rapportait le produit des 6000 livres, fut pris au retour, le 7 juin 1754, par l'amiral Boscawen lors des premières hostilités sur mer. Cf. Voyage en Canada, par P. B. C. p. 112.

<sup>(1)</sup> Le dossier des Archives Nationales, Paris, C. F. 9, 38 février 1773-13 oct. 1786, concerne un certain Arnoux, chirurgien ordinaire puis major attaché à la Compagnie des gardes murines à Rochefort et semblerait référer au même per-

Les expéditeurs n'avaient pas voulu attendre si longtemps, et ils avaient assigné Arnoux devant le siège de l'amiranté de La Rochelle, qui adjugea le 3 janvier 1753, qu'il devait le montant à lui confié, intérêt et frais, s'élevant à 7.004 livres. Copie de cette sentence, duement légalisée, fut transmise par envoi du 10 mai 1753, de la part de M. DeLaire, négociant de La Rochelle, fondé de pouvoir, au notaire Panet, a Quebec, pour effectuer le recouvrement. Vraisemblablement Arnoux depuis son arrivée à Québec, sur la Diane, y avait établi sa résidence fixe, puisqu'on le retragait là et qu'il y occupait le grade de chirurgien-major de la marine et des troupes du Canada. Suivant une note de lui, après une demande de paiement réitérée, du 10 janvier 1759, il montre sa bonne foi, et se déclare prêt à en passer par la décision de deux négociants experts de la ville, ne se croyant pas tenu de paver.

L'affaire a dû en rester l'i vu les circonstances de la guerre et la mort d'Arnoux l'année suivante. Cf. Liassa de papiers non classés, étude de J. C. Panet, notaire.

André Arnonx demenrait done à Québec depuis au moins quelques années avant 1759, comme le constate aussi l'acte de naissance de son troisième enfant baptisé là, le 16 décembre 1751. L'aînée, Madeleine, née vers 1743, puisqu'elle est dite âgée de dix sept ans lors de son mariage en 1760, semblerait ne pas être née en Canada; il en serait de même de sa sœur Adélaïde, qui la suit; car nos registres de l'état civil ne contiennent rien sur leur naissance.

Ces trois membres comms de cette famille Arnoux semblent avoir reçu une bonne éducation et une instruction satisfaisante pour leur temps.

Suivant une note de notre estimé bibliophile, M. Philéas Gagnon, André Arnoux habitait dans la côte de la Montague en 1752.

Pen après en 1755 on trouve un singulier document émis de sa main, à la demande de Mtre Bedout, consoiller au Conseil Supérieur, (1) qui probablement vouluit constater le tait de sa maissance et, par là même, la qualité d'esclave d'un enfant à maître de sa négresse. Voici ce document qui est un extrait des registres publics.

"L'an mil sept cent cioquante cinq le mois (mar) du conrant, nons soussigné, chirurgien major de la marine et des troupes du Canada, certifions nons être transporté à la requisition de Mtre Bedont. Con an cons. Supr. de ce pays, en son hôtel, une St-Pierre, pour y visiter sa négvesse mahade, qu'il nons a dit se nommer Marie-Anne, laquelle j'ni trouvée prête d'accoucher; et étant accouch e sur les henres du soir d'une fille que j'ni reque moi-même, paraissant se bien porter; n'a été portée anx fonts de baptême que le londemain quatre du dit et baptis e par M. Gamelin, à l'issue de la grande messe paroissiale, nommée Françoise, par Louis Labranche et la veuve Corneau; ce que nous certifions véritable.

En foi de quoi nons avons délivré le présent pour servir et valoir ainsi que de raison, à Québec, le cinq May 1755. (Signé) Arnoux

L'acte ei dessus a été enregistré par nons Greffler de la Prévosté, ce requérant mon d. Sr. Bedout, qui en a requis l'enregistrement pour lui servir et valoir ce que de raison, et a signé avec nons ce jourd'hui, neuf May 1755, et a eté l'original du dit acte à nous présenté remis à mon d. Sr. Bedout le jour et au sus-lits.

(Sigué) Bedont. Boissean."

<sup>1-</sup>Son fils, né au Canada, devint l'amiral français de ce nom.

Andr. Arnoux ent plusieurs enfants de son maviage uver Susanne Levret. Ils naquirent dans l'ordre suivant

avant	
	1743
*****	
lii déc.	1751
21 nov.	1752
20 déc	1753
22 avril	1755
30 sept.	1757
30 noût	1758
ler sept.	1758
	16 dée, 21 nov, 29 dée 22 avril 30 sept, 30 noût 1cr sept,

Nons ferons renmrquer que dans l'intervalle de 1743 è on ne voit pas de naissances commes, malgré la féconc e évidente de la mère, et nons constatons qu'au 5 septembre 1760, date de l'acte de tutelle des cufants mineurs d'Andre Arnonx et de son épouse, émané alors de la juridiction royale de Montreal, six d'entre eux seulement avaient survéeu jusque là, suivant que leurs noms apparaissent à cet acte, par lequel la mère est nonmée tutrice et doseph Arnonx, oucle, subrogé-tuteur.

Les deux frères du chirurgien demenraient aussi a Québec. On ne recueille que fort pen de details sur Blaise. On le voit parrain à Quebec, le 20 décembre 1753, et signatuire à l'acte de baptême de sa nièce Marie-Anne Victoire, conjointement avec Madeleine, la toute jenne sour de celle ci. Nons l'avons vu présent au mariage de son autre nièce, à Montreal, le 20 septembre 1760. Jusqu'à quel point il était habile comme chirurgien, ou assistant de son frère, nous n'en commissons pas antre chose, sinon le fait, que comme plus jenne frère, il fut, pent-être, celui appelé à panser Montcalm en l'absence du chirurgien André. Il est possible que Joseph, l'aporbicaire, à cause de son état, fut celui même qui pansa Montcalm. Il pouvait être ou reputé être le caset d'André. On sait d'ailleurs que pour lors des apothicaires faisaient aussi les fonctions de chirurgien, (1) et nous peuchons pour lui.

Quant à ce Joseph Arnonx, sou nom apparaît plusient fois dans les documents publies. On le rencontre devant la Prévosté le 15 novembre 1757, réclamant le prix de m dicaments fouruis comme apothicaire a une fene Dame Caron, que la Cour lui adjuge. Plus tard il est qualifié de marchand apothicaire, probablement à cause de son succès dans sa ligne d'affaires.

Il est remarquable que dans les actes de l'état civil des Arnonx, les meilleurs noms de la ville se rencontrent avec ie leur, tels que Delangle, lieutemant-général de la Prévoste, Doreil, Péan, Daine, Dumets de Prémarain, Panmereau, Courmeiller de Bellefeuille, etc. Henri-Albert de Saint-Vincent (2), baron de Narcy, est parrain avec Delle Charlotte-Henri de la Gorgendière, éponse de M. de la Marque de Marin, au baptême de Charles-Henri Arnonx, le 13 novembre 1752. Le père signe à l'acte et c'est la première fois que nous avons rencontré sa signature.

<sup>(</sup>t) Jacques Denis Dénéchaud : le chirurgien et apothicaire à Québec, au temps d'Arnoux,

<sup>(3)</sup> Le même désigné Mtre Brent Albert, baron de Saint-Vincent, chev. de i'O.-R. et M. de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, dans l'acte d'achat qu'il fait d'Antoine Simon de Saint Simon, devant de Blanzy, notaire à Montrési, le av. mai 1755.

amous

L'intimité des relations entre les Arnonx et les Pean est anssi très marquee. Elle a son importance pour nons a raison de la vente de leur hôtel déjà faite par eux à Arnoux. en mars 1758. Elle continue de se manifester, et hantement. à l'occusion de la maissance qui suivit, de Marie-Angélique Arnoux, inquelle ent lieu le 1er septembre, même année, (1758), en l'absence de son père le chirurgien. Péan tint l'enfant sur les fonts baptismanx conjointement avec Joseph Arnonx, l'apothleaire et comme témoignage d'amitié, elle donna sou propre nom de baptême à sa fillenle. Le comm' e're Doreil et demoiselle Gilette Daine, fille du lientemant-g - éral de la Prévosté, signent entre au tres témoins an baptôme. L'afant était-elle mée dans la maison déjà vendue comme hôtel Pean ? On serait porté à le croire. Penn était reparti pour la France, et Mme Péan n'avait qu'un enfant avec elle et un grand logis. Elle était très lice avec Arnoux et son cpouse, commo on le soit; et grace à Bigot elle disposait d'une sage fe

Quelques années anparavant, vers 175 — a ax avair été proum chirurgien-major des troupes de la marine et de terre, et, il avait la direction des hôpitaux militaires dans la colonie.

C'etait un personnage en vue à Québec et qui fut remarqué comme tel par le marquis de Montealm à son arrivée en mai 1756.

Celui-ci s'était empressé de se rendre le plus tôt possible amprès du gouverneur M. de Vaudreuil à Montréal, pour se concerter avec lui sur le plan de campague à entrepren dre. Là, désirant avoir Arnoux auprès de lui-pour le tenir à l'armée, il contia, pendant l'absence de ce dernier, la direction des hôpitaux au sieur Henri, chirurgien major du Roya, Roussillon, (1)

Comme dès lors Arnoux a suivi constamment l'armée en campagne il s'ensuit qu'on ne le retrouve à Québec qu'après les opérations terminées avec la clôture de la saison. C'est ainsi qu'il était revenu à Québec le 24 novembre 1756. (Montealm à Bourlamaque, à cette date ) Il y était même le 23 décembre 1757. (Montealm à Lévis, p. 103.)

Dans son contrat avec lui il se lia d'amitié avec Montcalm et ils entretiurent ensemble un commerce de lettres amicales, "Je crois, écrit-il, le 14 octobre 1757, qu'il faudra garder mes lettres pour Pouchot, Arnoux..... pour leur arrivée."

Il en parle en termes affectneux: "Demandez an cher petit Arnoux par qui et sur quelle barque vient une barrique de vin." (Montealm a Bourlamaque, 17 mai 1757).

Au même : le 27 mai, Montréal.

"Le cher petit Arnoux part demain pour vous joindre et vous porte un précis que j'ai fait des nouvelles omises par M. Doreil."

Cette amitié continua jusqu'à la fiu.

On pent lire dans un article publis dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, août 1902, que ce fut Arnoux qui s'entremit et prépara pour Montcalm, à sa demande, la maison qu'il vint occuper à Québec, sur les Remparts.

En septembre 1757, comme on vient de le voir, Montealm

<sup>(1)</sup> Lettres de Montealm au chevafier de Lévis, Montical, 3 juin, 1756, p. 19.

se trouvait temporairement à Quahec. Il était venu pour inspacter un patit envoi de troupes et pour visiter la côte de là au Cap Tourmente au point de vue de la défense. Pendant ce temps, Arnoux était toujours absent à l'armée, et son ami, le marquis, avait consenti à devenir le parrain de l'enfant dont Mme Arnoux attendait sons peu la naissance.

" J'avais résolu, écrit Montealm, de ne jamais tenir d'enfant au baptême, après l'honneur d'en avoir tenn un avec Muie la marquise de Vandreuil, cependant Arnoux m'y force avec Muie de la Naudière." (1) Et écrivant à Bourlamaque le 20 septembre : " Dites à Arnoux que je suis furieux de

(1) Née Geneviè e de Boishébert, et co-seigneuresse de la seigneurie la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle. C'était une de ces belles dames qui ont rendu célèbre la rue du Parloir, on d'imeuraient aussi misdames Murin et Beaubassin.

D. puis la construction du Palais Episcopal, elle a été close pour en former la cour intérieure d'entrée monerne.

La rue du Parloir d'à présent était appelée en premier lieu "Sainte Ursule," et la petite ru. Donacona qui la rencontre se nommait rue "Ursulines, "comme on le voit sur le plan présenté par les RR. Mères Religieuses. Ursulines de Québec et approuvé par Frontenac, le 25 juin 1674, pour donner les à ignements et règler les concessions des lots à bâtir sur leurs fermins. Ce plan porte : "rue Ursulines règnant le long et vis-à vis l'église et le parloir et qui forme une équerre avec la rue Ste Ursule." Ce dernier non à fait place ensuite à celui DE5 URSULINRS comme on le voit par les procès verbanx du grand-vover des 25 avril et 17 mai 1735. "Cf. aussi acte du 10 sept. 1728, Louet & Barbel, notaires, vente Lacombe à Montchervenn". Ce qui n'empêche pas qu'il y eût concurremment une autre rue DES URSULINES, au quartier et enantier du Palais, près de la fontaine du

Fixons donc une tois pour toutes d'endroit de cette rue, qui a donné et donne encore nen à tant de méprises, lesquelles ne sont guère pardonn dues à des écrivains québerquois. Il ne faut plus la confondre avec cele du mê ne nom d'aujourd'hai, qui conduit de la rue Saint-Lonis au parloir des dames Ursulines. L'an cienne rue du Parloir passait devant la maison de M. de la Nandière et celle de madame Uve Charles Perthuis au haut de la côte Lamontagne, c'est-à-dire devant l'archevèché actuel, et se rendait au parloir du Séminaire. Son nom primitif était la rue du "Petit-Séminaire" on du "Séminaire" survant les anciens procès-verbaux des grand-voyers. Elle fut limitée et fixée, portant ce nom le 22 juin 1728 à vingt-cinq pieda de largeur à aller au mur du jardin du presbytère. "Cf, les procès-verbaux, nos 163, 197 et 199" Ce fut après qu'elle prit le nom de Parloir parcequ'elle co duisait au parsoir du sé nin aire.

tenir son enfant sur les fonts et qu'il doit m'en savoir gre, car cela me fait une grande affaire."

Cette petite boutade ne fait que rehausser le sentiment d'amitié qui prédomine par le fait même. Bien plus Montcalm donna son propre nom à l'enfant.

On sera peut-être curienx de lire l'entrée faite de ce baptême et les noms des personnages qui s'y rencontrent. La voici :

" Le trente septembre mil-sept-cont-cinquante-sept, par

Rol en la censive des Ursulines. "Cf. Prévosté, 30 octobre 1758, foi, 1/6, 167

Il y avait également une sutre sue "Saint-Louis" ou "Capitale" en la hauteville, savoir : " La dite rue St-Louis qui a son issue dans la rue St-Joseph (Garneau) et dans celle des ur mes Hospitalières (St-Joachim), laquelle nous avons trouvé avoir quatorse pleds de large depuis la maison de la dite Delle Vve Soumande, jusqu'à la ligne de l'empiacement de la dite Vve Lafond, suivant l'allgnement que notre commie lui avait donné le 13 mai dernier en présence de M. de Léry, ingénieur en chef de se pays ; dix-sept pieds vis-à-vi- le passage, commun des dits sleure Radisaon, Despré et Latour, treize pieds vis à v s la malson du sieur Laferté, et au bout de la dite rue St-Louis du côté de la dite rue des dames Hospitalières trois pieds dix pouces," Cette rue aboutissait au nord à la petite muraille du chemin de ronde sur les remparts, au bont de la rue St-Flavien, mais a disparue comme telle. " Cf. Proces-verbal du Grand-Voyer

Un peu d'observation locale aurait fait voir que madame Péan, et les autres dames de la rue du Parloir, ne demeuraient pas prés des Ursulines, vu qu'il n'y avaiten tout en 1759 que 3 maisons sur toute la rue du Parloir d'aprésent et habitées par d'autres, savoir : à l'encoignure sud-ouest les représentants de M. de la Martinière 1674; Lachesnaye 1687; Hurnult 1688; Levasseur 1691; Dme Castonguay 1720; Duchesneau, 1737; La Sarsregret 1746; Duhourg dit Picard 1750; Frs. Duval, 1780 ; aujourd'hui, héritiers Duchesnay.

L'encoignure est vis-à-vis avec une vieille petlte maison en hois, appartenait à François Tisserand, sieur de Montcherveau, cornette des gardes du corps du gouverneur, absent depuls 1729, qui tenait de Lacombe et ux 1728; qui tenaient de Perthuis 1715; qui tenait de Bonnière, concessionnaire 1674. C'est la maison que Murray, la voyant sans maître, donna en 1762, après la conquête, au sergent James Thompson, qui s'y logea et hâtit comme propriétaire. A ce titre il fut as signé en déclaration d'hypothèque par la Vve Lacoinbe. Celle-ci qui représentait son mari réclama le prix de la vente à Montcherveau et réussit à l'obtenir.

Jean Michelon dit Larose occupait la troisième maison voisine du côté nord, aujourd'hui le juge Pelletier.

Les archives dea Domes Ursulines peuvent vérifier plus amplement ces détailaet la date assez recente du non de la rue du Parloir à cet endroit.

nons curé de Québec soussigné, a été baptisé Louis-Joseph Arnoux, né le jour précédent du légitime muriage de Mr André Arnoux, Chirurgien-Major des troupes de terre et de la marine, et de Dame Suzanne Levret, son épouse. Le parrain a été haut et puissant seigneur, Louis-Joseph de Montealm Gozon, Marquis de Montealm. Baron de Calériac et des États de Gevaudun, Maréchal des Camps et armées, Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis, Commandant en Chef les troupes de terre dans l'Amérique Septentrionale, et la marraine a été Dame Geneviève Boishébert, épouse de Mr de la Naudière, Capitaine d'une compagnie du détachement de la marine; lesquels ont signé; le père absent.

Montcalm. Boishébert-Delanandière.

Trecesson. v. beaubassin. Doreil.

DeBougainville.

Madeleine Arnoux (âgée de 14 ans).

F.-J. Récher, curé."

L'année suivante Montcalm rend témoignage du mérite de son ami.

"Le sieur Arnoulx, chirurgien major des troupes que j'avais amené et que je ramène est très actif e' m'a été fort utile pour ce qui regarde les hôpitaux." (Montcalm au ministre, Montréal, 20 juillet 1758.)

Arnonx, après la campagne de 1757, retourna à Québec, où il passa l'hiver. Lé 16 mars suivant (1758) il fit l'acquisition de l'hôtel Péan par écrit sous-seing-privé, moyennant le prix de 30.000 livres payées comptant à Péan, et à charge des rentes dues sur le terrain; s'obligeant le vendeur de livrer la maison lors du passage de sa femme en France, qui pour lors lui en ferait le contrat, l'autorisant par cet écrit à le faire.

Nous eroyons important de mettre ce document en entier

sons les yeux du lecteur r*erbatim.* Il moutre la liaison intime et la configuee mutuelle entre Péan et **≜**rnoux.

4 Je soussigné reconnois avoir vendu à Mr. Arnoux chirargien de la marine et chirargien major des troupes de terre ma maison scitué rue St-Lonis et son terrain à prendre depuis la borne de la Mde-Fonunelle jusqu'a la maison du nommé Malouin sur lad, rue St-Louis et eu profondeur jusqu'à la rue qui passe derrière mon jardin y comprenant même un terrain de treute pieds environ de profondeur que j'ay acheté de la fabrique à la suite de mon jardin et qui court derrière le terrain de Mad. Fournelle et les baptiments qui sont sur le dit terrain tel que hangard, remise, écurie, pigeonnier et glassière cyterne dans cette partie senlement ne vendant pas and. Sr. Arnoux un antreterrain de l'antre côté de la rue joignant au nommé. Barbeau l'ayant acheté séparément m'obligeant de luy livrer ma maison lors du passage de ma femme en France qui pour lors my eu fairat passer le contrat l'antorisant par le présent à e faire. Je laisse en outre aud. Sr. Arnoux les glasses utachées aux cheminées, le trémeau de la grande chambre de compaguie et tous les tableaux an dessus des portes le coin eu bois et les armoires garnie de fil de leton et de tafetas qui est dans mon cabinet me servant pour mettre mes livres et ce anx charges snivantes seavoir que led. Sr. Arnoux se chargerat des rentes due pour led, terrain moyennant quoy il retirerat celles du à la maison par les terrains de Md. Fournelle et la maison du nommé Malouin qui équivallent à peu près la rente que paye ma maison. Et en la somme de trente mil livres que je reconnais avoir reçue comptant de Md (mon dit) Arnonx et le tiens quitte par le présent fait à Québec de boune foi le 16 mars 1758.

(sigué) Péan "

Péan partit aussitôt uvec Cadet pour Montréal où ils arrivèrent en grande pompe le 18. Très occupé à brasser ses uffaires de p'enlat dans cette région, il ne puraît être revenu que pour s'embarquer avec le capitaine Canon pour la France, en août 1758. En sorte qu'il n'avait plus à s'occuper d'une demeure à Québec, dont d'ailleurs il prévoyait le siège prochain.

Après la reddition de cette ville, madame Péan s'était réfugiée à Montréal ainsi que madame Arnoux, et lors de l'. vestissement de cette place par le général Amherst et sa capitulution le 8 septembre 1760, elles se virent en conséquence toutes deux nécessairement sur le point de laisser le pays. Alors elles passèrent un acte de vente en bonne et due forme de l'hôtel Péan devant Mtre Danré de Blanzy, notaire royal, de Montréal, en date du 12 du même mois, en conformité du seing privé ci-dessus. L'acte fut fait au nom de la veuve Arnoux, vu le décès de son mari debuis pen.

L'hôtel et dépendances ainsi vendus y sont de nouveau décrits et comme suit :

"Une maison assise en la ville de Québec, rue St-Louis, consistant en un corps de logis à rez-de-chanssée, composé de salles, chambres, cabinets, cuisine, grenier an-dessus avec des chambres pratiquées en icelny, cave un-dessous, cour et jardin derrière, avec les hangards, remises, écuries, pigeonnière, glacières et citernes, ...... tenant d'une purt à la borne de la Dame Fonrnel, d'antre part à la maison du nonmé Malouin, d'un bout par devaut au niveau de la rue St-Louis, l'antre bout par derrière à la rue qui passe derrière le dit jardin, (rue Ste-Geneviève) y compris un terrain d'environ trente pieds de profondeur acquis par le dit sieur Péan de l'Oenvre et Fabrique de l'église paroissiale de Québec; dans laquelle vente sont comprises les glaces atta-

chées aux cheminées, le trémean de la grande chambre de compagnie et les tableaux au dessus des portes dont les coins sont en bois, en outre les armoires garnies en fil de leton et de tafetas étant dans le cabinet du d't sienr Péan et servantes à mettre ses livres."

Mme Péan y reconnaît que le prix de 30.000 livres a été payé par feu sieur Arnonx comme le seing-privé l'atteste.

Madame veuve Arnoux partit ensuite d'après l'article de la capitulation finale, sur les premiers transports fournis par les Anglais pour la France, et laissa son beau-frère Joseph Arnoux, comme son procureur.

Elle avait pris soin de se faire élire tutrice à ses enfants mineurs dès le 5 septembre et s'était hâtée de faire célébrer le 20 du même mois, le maringe de sa fille mineure l'aînée, au sieur St Nicolas Fayolles, écrivain ordinaire de la marine et garde des magasins du Roi à Montréal.

Nous nous sommes demandé si cette vente sous seingprivé par Péan était bien réelle, ou fictive, basée comme elle l'était sur un simple écrit dit de bonne foi, qui n'avait alors en loi aucune valeur pour transférer un bien-fond, et sur un reçu de 30.000 livres comptant, sans autre quittance anthentique pour une somme aussi élevée, représentant trois fois ce chiffre aujourd'hui.

De plus la tradition et possession étaient remises au départ de Muie Péan pour la France.

Mais d'après la ratification de cette vente et la location et transmission par la venve Arnonx de la propriété qu'elle en fit par la suite, et les précautions prises par elle alors comme anssi les rapports visibles d'amitié et de confiance mutuelle entre Péan et Arnoux, uos doutes et soupçons ont disparus ; et nous disons qu'Arnoux était devenu propriétaire absolu et de bonne foi à l'égard de Péan et de tous

antres, vn qu'il allait légaliser son titre en bonne forme ; et que de ce moment l'achat fut comm ; car aiors, comme à présent, dans une petite ville comme Quebec, la vente et l'achat d'une maison importante volait de bonche en bonche de manière a pouvoir dire g'inéralement la maison d'Arnoux en en parlant.

Arrivons maintemnt à la relation attribuée et avec raison an chevalier Johnstone qui l'a mentionné comme telle dans le récit qu'il fait de la mort de Montealm. Nous considérons Johnstone comme un témoin compétent et digne de foi. Il servait dans l'armée depuis quelque temps et comme lientenant des troupes de la marine, il était an siège de Louisbo'.rg. Il aimait et admirait Montealm. L'ayant perdu, il passa nide-de-camp de Lévis. Il avait pris part à la bataille des Plaines, jusqu'à la fin de la journée; il en parle comme témoin qui a vu, entendu, agi. Nous ne voyons pas en quoi et comment il est on pent être contredit sur les derniers moments et la mort de Montealm tel qu'il les rapporte.

Ecossais et jacobin émigré, Johnstone, comme on est naturellement porté à le croire par le milien où il s'était tronvé, e'est-à-dire en France pendant plus de dix ans, devait posseder les deux langues. Il est certain que la langue française lui était familière ; elle détint sur sa relation. "The campaign in Canada from the death of Montcalm...." Il nous semble, à la simple lecture, que la tournure de plurase et le choix d'expressions aumoncent une rédaction primitive en français. Cette première impression s'accentue par des variantes dans les deux textes anglais des manuscrits qui ont été imprimés, lesquels tout en conservant le sens propre ont chacun, par endroits, une mance de style soit plus nette ou plus élégante. Nous voulons indiquer la publication faite par La Société Littéraire et Historique de Qué-

bec." dans ses Transactions, et l'untre édité depuis, en 1885, sons les anspices de la Législature de Québec, dans la Collection de Manuscrits, etc., relatifs à la Nouvelle-France, vol. IV, p. 231.

Il est fort possible que Johnstone, plutôt guerrier qu'écrivain, uit en pour collaborateur quelqu'officier français en service actif comme lui, qui pour cacher son nom et ne pas muire à son avancement se serait emendu avec lui pour dépister les envieux en écrivant dans une langue étrangère.

Montealm indique dans son Journal un personnage auprès de lui, secret, sur lequel il compte pour écrire (1) et
faire un rapport véridique de ce qu'ils ont pu observer enscuble. Serait ce le même narrateur que celui des Memoires sur les affaires da Canada, qu'i a voulu rester anouyme.
La discrétion des noms sur certains sujets, s'imposait alors
en France devant la tonte puissance monarchique et en vue
des intrigues, jalonsies et rivalités de la Cour, d'où partait
exclusivement toutes les faveurs et d'où tombaient fatalement les disgrâces.

Quoiqu'il en soit de la rédaction primitive du chevalier Johnstone, nous avons en lur un homme du métier, plein de courage et d'une indépendance d'esprit pen commune sous le régime du jour ; nu observateur sagace et judicieux. S'il se laisse quelque fois entraîner a des dissertations philoso-phiques, ces hors d'envres ne sout pas lus saus laisser une belle impression de ses sentiments élevés. On y admire la hanteur d'un cœur bien né et sympathique au malheur et a l'infortune.

Prenons, saus plus tarder, le texte anglais des deux manuscrits, sur le point qui nous intéresse et qui ne différent que de quelques mots. Nons le ferons suivre de la version française la plus exacte qu'il nous est possible de donner.

<sup>(1)</sup> J'en ai un fin qui l'écrit - " Journal de Montca'm,"

The Mar puis de Montealm, endenvoring to rally the troops in their most disorderly flight, was wounded in the lower part of the belly. He was transported immediately to Quebec and lodged in the house of Mr Arnonx, the King's Surgeon, who was absent with Monsieur de Bourlamarque, but his brother, the young Arnonx, having visited the wound declared it mortal. This truly great and worthy hero heard Arnonx (having visited) pronounce his sentence of death with a stoic and an launted soul; his mind cahn and serene; his countenance soft and pleasing; and with a look of his indifference to live or to die.

"He prayed Arnonx to be so kind and outspoken with him as to tell him ingennously how many hours he thought he might yet live? Arnonx answering him, that he might hold out until about three in the morning. He passed that small remainder of life in conversing with a few officers about him upon indifferent subjects with great coolness and presence of mind, and ending his days near the hour that Arnonx had (had) foretold him. His last words were: "I "die content, since I leave the affa s of the king, my dear "master, in good hands. I always had a very great consideration for the talent and capacity of Monsieur de Lévis,"......

"When I was informed of Monsieur de Montcalm's misfortime, I sent him immediately his servant Joseph, (1) begging him to acquaint me if I could be of any service to him, and in that case I would be with him at Quebec immediately. Joseph came back in that moment to the hornwork and grieved me to the immost of my soul by

<sup>(1)</sup> Joseph Barbeau, décédé à Ste-Thérèse, âzé de SS ans, 10 mois et 18 jours, avait été domestique et palefrenier de Monteaun pendant trois ans. Il accoinpagna son maître avec ses chevaux sur le champ de bataille des Plalnes. "Cf. Gazette de Québec, 2 oct. 1828."

Monsieur de Montealm's answer. " That it was neelless to come to him, as he had only a few hours to live; and he advised me to keep with Monsieur Poularies until the arrival of Monsieur de Lévis at the army..... " Thus perished a great man, generally unknowen and unregretted by his country men, a man who could have become the idol and ornament of any other comptry in Europe."

" Le marquis de Montculm en s'efforçant de rullier ses tronpes dans leur fuite, la plus désordonnée, fut blessé nu bus ventre. Il fut immédiatement transporté à Quebec et logé dans la maison de M. Arnoux, chirurgien du Roy, qui était absent auprès de monsieur de Bourhamque, (1) muis son frère le jenne Arnoux, après avoir visité la blessure, la déclara mortelle.

"Ce héros vraiment grand et digne, écouta Arnoux prononcer sa sentence de mort, après cet examen, avec une âme stoïque et intrépide ; un esprit calme et serein ; une expression donce et souriante et montrant son air d'indifférence soit de vivre ou de monrir.

" Il pria Arnoux d'être assez bon et ouvert avec lui pour lui dire franchement combien il pensait qu'il ponvait lui rester d'henres encore à vivre. Arnonx lui ayant répon tu qu'il pourrait aller jusque vers les trois heures du matin, (2) il passa ce court espace de vie qui lui restait, à converser avec quelques officiers autour de lui sur des sujets indifférents, avec grand sang-froid et pleine présence d'esprit, et termina ses jours vers l'heure qu'Arnoux hu avait prédite. Ses derniers mots furent : " Je meurs content, pulisque je laisse les affaires du Roy, mon cher maître, entre bonnes

<sup>(1)</sup> Alors malade A l'Isle-aux. Noix, "Cf. sa lettre à Lévis du 13 sept. et du 7

<sup>(</sup>a) Tant mieux dit-il, je ne verrai pas les Anglais dans Québec.

()

U

N

1

tuaias. J'ni toujours en la plus haute estime pour le talent et la capacité de M, de L, vis."

"Lorsque je fus informé du matheur arrivé à M. de Montenla, je lui envoyai aussitôt son domestique Joseph, pour le prier de me fuire savoir, si je pouvais lui être de quelque service, et que dans ce cas, je me reudrais immediatement auprès de lui à Quebec. Joseph revint dans le même moment a l'ouvrage à cornes, et m'affligea jusqu'au fond du cœur, par la réponse de M. de Monteala. " Qu'il ctait inutile d'aller le voir, vu qu'il n'avait plus que peu d'heures à vivre." Et il me conseilla de rester avec monsieur Poularies jusqu'à l'arrivée de monsieur de Lévis à l'armée."

" Ainsi périt ce grand homme, généralement mécomm et pas regretté par ses concitoyens, un homme qui aurait pu devenir l'idole et l'ornement de n'importe quel antre pays d'Europe."

Johnstone ajoute en note qu'il tient d'Arnoux lui-même sa version des derniers moments de Montealm.

Nous nous en rapportons non seulement à ce récit comme véridique, mais nous voyons le lieu où Montealm fut blessé, le caractère et l'endroit de sa blessure, de plus sa rentrée en ville, confirmée offleiellement par Bigot.

"C'est dans cette retraite que M. de Montealm regut une balle dans les reins comme il était prêt d'entrer en ville par la porte Saint-Louis. Lettre de Bigot, à Montréal, 25 oct. 1759, au ministre.

En snivant la rue en descendant de la porte Saint-Louis, à trois cents verges à droite, se trouvait en chemin la maison d'Arnoux, de beaucoup la meilleure et la plus à la main pour recevoir le général déjà affaibli et sontenu pour le muintenir en selle par denx grenadiers, Il importe pou que undame Pénn restée seule, (1) occupa encore on dans le moment cette demenre, ce qui semblerait pen probable si Bigot lui avait fait construire une ensemnte chez elle, comme le rapporte Montealm dans son Journal, page 542. Le revers du Montearmel se prétait à cet abri. Muis même si elle eût été chez elle madame Penn, e unque on la vu, n'aurait pu être autrement que port e a recneillir avec empressement un ami commun dont le thear inspirait à tous la plus tendre pitié.

Le blessé fut donc porté, pansé, et, ajoure Johnstone, logé dans la maison d'Arnoux, le chirurgien du Roi.

Après son arrêt de mart si clairement promone; et à si bref délai, il ne restait plus a Montealm qu'a se preparer avant tout et un plustôt à montrir en bou chrétien. (2)

Il fut assisté à ce moment suprême par l'évêque de Québec, a t on dit, et le eure Récher, qui présida à l'inhumation, atteste qu'il mournt muni des sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de picté et de réligion. Cette attestation indiquerait l'assistance du euré, suivant nons, avant sa mort, un lien de celle de l'évêque.

Dans ces circonsumees il n'est guére probable et même croyable qu'on nit song à transporter le pot ut nilleurs.

<sup>(1)</sup> Péan était absent : il était parti, comme on 'c dit, par la frégate du Roy '' La Valeur '', capitalue Jacques Canon, à la fin d'août 1758, et on ne voit pas qu'il fut revenu depuis. On ne le trouve à t'armée ni le 13 septembre, ni le 38 avril 1760 ; mais à cette dernière date il devait déjà être renfermé provisionnellement à la Bastille De plus on constitte qu'en juin 1759, le général Amherst, par courinisie, fit parvenir une lettre de son ami à Mme Péin, dans Québec,

<sup>(</sup>al On sait qu'il voulut consaerer ses derniers moments exclusivement à trouver grâce devant le Juge Suptême. Il résondit à M. de Ramezay; "Je n'ai plus d'ordre al d'avis à donner sur terre. Mon temps est court. J'ai des affaires bien plus moi je vals passer la nuit avec Dieu et me préparer à la mort."

Quant à

Le transport sur une civière n'aurait fait qu'augmenter ses souffrances et laiter sa fin, sans but possible de ponvoir mi apporter le moindre soulagement. Pourquoi d'ailleurs transporter un homme fini, auquel ou est sur le point d'administrer les dernière sacrements pour le laisser mourir en paix.

Il n'y avait qu'un autre endroit en ville où Montealm aurait pu demander de lui-même a se retirer, c'est-à-dire à sa maison sur les Remparts. Mais elle était fermée ; toute sa domesticité était passée au camp avec lui, pour lors près du Sault Montmorency, où il avait transporté ses quartiers depuis le 10 août et il n'y aurait en dans cette maison personne pour le recevoir et en prendre soiu. Suivant Marcel, son secrétaire, il ne serait rien resté dans cette demeure. (1)

Le même jour il écrit au chevalier de Lévis :

- " Mon Général, (Les italiques sont de nous.)
- d'C'est avec un cœur pénétré de la plus vive douleur que j'ai l'honneur de vous danner avis de la perte que nous venons de faire de M. le marquis de Montealm, ce matin à cinq heures. Je ne l'ai pas quitté un moment jusqu'à sa mort, et je crois que c'étuit ce que je penvais faire de mieux, surtont après en avoir en la permission de lui.....
- "Il y a à Montréal soit chez M. de Montralm ou au séminaire, une caisse de papiers de conséquence. L'intention de M. de Montralm, est qu'elle vous soit remise, ninsi que les autres papiers lui appartenant. Je crois, mais je n'en suis pas sûr.

<sup>(</sup>i) On y aurait mis les soullés, s'il fat resté là quelques biens. Daine, lieute nant-général de la Prévosté, avait obtenu l'assentiment de Murray de rester à Québec pour veiller aux intérêts civils de ses compatriotes.

Cf. l'échange de lettres entre Lévis et Vaudreuil au sujet de ses papiers et de l'apposition des scellés sur les papiers et effets de Montcalm.

que Mme de la Naudière ou Mme de Beaubassin en ont aussi et d'outres effets à lui. Joseph, qui a suivi, je pense, les tronpes avec les bagages qu'il avait ordre de conduire ici, a le portefeuille plein de papiers......

" J'écris à Mr. le Chevalier de Montrenil de vous les faire parvenir.".....

Comme on le voit il n'est pas plus question de la maison des Remparts que si elle n'existait pas, quand il s'agit de ramasser tous les effets de Montcalm. De plus, Marcel p'ayant pas quitté le chevet du monrant depuis qu'il fut déposé dans la maison d'Arnoux, confirme par ce fait, l'exactitude de la version de Johnstone.

Quant an château Saint-Louis il y avait une raison qui, seule, aurait déterminé un homme de la trempe de Montcalm à n'y pas aller. Ses démêlés avec Vandrenil et la conduite si extraordinaire de celui-ci le matin de la bataille, y mettaient un obstacle insurmontable. En outre le château était inhabité. Exposé, comme il était, immédiatement en face des batteries du siège, il était criblé de boulets et d'obus et devenu inhabitable, sans compter le danger imminent d'y aller demenrer. Le château resta fongtemps en cet état. Il n'y avait pas lieu, pour les Anglais, de le restaurer avant la cession du pays en 1763. Cependant ils y établirent quelque temps après leur entrée des bureaux publics dans la partie la moins endommagée; et ce ne fut qu'à l'automne de 1764, qu'ayant été réparé, le gouverneur Murray put aller l'occuper. (1)

Nous croyons donc que Montcalm a expiré paisiblement à 5 heures du matin le 14 septembre 1759, dans la maison

<sup>(1)</sup> Les plans du château par le capitaine Mann, au tracé de 1767 et élévation et section de 1768, peuvent être consultés pour la reconstruction.

d'Arnoux, rue Saint-Louis, d'où on a transporté son corps le même soir proprêtre cuterré dans la chapelle des Ursulines qui se \*rouvait auprès

Il n'entre pas dans notre cadre d'ajouter d'autres détails, pourtant se intéressants, sur la mort héroique du marquis de Montcalm, ainsi allous retrouver le chirurgien Arnoux.

Il était revenu à Québec le 11 janvier 1759, où il est parrain avec Marie-Joseph Courneiller de Bellefeuille, de l'enfant Marie-Anne Guyon; puis ou le suit reparti en campagne et rendu à l'isle aux-Noix, en sept. 1759 avec de Bourlamaque. Ensuite ou le voit à Montréal, après la capitulation de Québec, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Le 29 décembre 1759, Lévis écrit au gouverneur Murray pour lui annoucer que le sieur Arnoux, chirurgien-major de l'armée, doit se rendre à Québec pour visiter les officiers et soldats des troupes (françaises) blessés. "J'ai l'honneur, dit-il, de vous le recommander." (Lettres du chevalier de Lévis, 29 déc. 1759, p. 275).

Le 4 mai 1760 : "Recommandez bien de ma part à Arnoux et à tous les chirurgiens de porter toutes leurs attentions an pansement tant des officiers que soldats." (Id. p. 301.)

Depuis cette date on perd Arnoux de vue jusqu'à ce que l'on découvre le fait de sa mort établi le 5 septembre 1760 par la tutelle de ses enfants mineurs. L'extrait mortuaire qui la constate, qu' nous n'avons pu encore nous procurer en ce pays, existe dans le greffe de feu Mtre Le Noir, conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris, qui en a expédié une copie à Québec, collationnée par lui et légalisée, accompagnant une procuration du 15 juillet 1763; mais cette

copie, autrefois déposée dans le greffe du notaire Saillant a été perdue depuis. (1)

Nous en attendons de Paris une antre qui établira l'endroit et la date du décès d'Arnoux.

Nous devons remarquer ici que malgré les recherches les plus minutieuses dans les archives de l'Hôpital-Général et dans celles de l'Hôtel-Dien,on ne trouve aucune mention da nom d'Arnoux. Cependant il a dû, en conformité aux ordres de Lévis, aller visiter et soigner les blessés français à l'Hôpital-Général, dès son arrivee à Québec, en janvier 1760 et jasqu'au mois de mai suivant.

Qu'est devenue la maison d'Arnoux après sa mort et le départ le sa veuve pour la France ?

Le général Murray s'en empara pour s'y loger lui-même aussitôt qu'il put s'installer dans la ville conquise. C'était ane du très petit nombre de maisons sauvées des incendies causées par les pots-à-feu et une de celles qui uvaient le moins souffert du bombardement, étant abritée en quelque sorte derrière le Montcarme)

Pen après Murray, laissé pour gouverneur à Québec, et dont la probité. l'aménité et la bienveillance envers les Canadiens ne sauraient être trop appréciées, (2) s'entendit

<sup>(1)</sup> Jusqu'à présent nons n'avons pu que constaler que les pièces citées concernant la succession d'André Arnoux existent encore et se tronvent à Paris aux Archives Nationales, ayant échappé à l'incendie de la commune en 1871. Elles sont sous la garde de Mtre Pérard, notaire, 66, rue des Petits-Champs. Il se refuse à laisser faire les recherches dans ses répertoires à moins que la famille ne lui donne un tableau de sa parenté avec André Arnoux. Or Il n'existe pas en Canada de membres connus de cette famille. Nous espérons cependant surmonter cette difficulté.

<sup>(2)</sup> Il avait pris la peine de faire évaluer par experts choisis entre les principaux marchands les loyers de toutes les maisons disponibles et habitables de la ville. "Cf. sa lettre du 14 sept. 1764 à Lord Halifax."

avec Joseph Arnoux, comme procureur de sa belle-sœur, pour premire à loyer comme résidence officielle, tout ce en quoi consistait le bel Hôtel Péan, cour, jardin et dépendances, moyennant un loyer annuel de 60 louis sterling, et en acquittant en sus la rente foncière due à l'Hôtel-Dieu. Il l'habita jusqu'à l'automne de 1764.

Dans l'intervalle il avait fait réparer le château Saint-Louis et y transporta alors sa résidence comme gouverneur, après avoir remis l'Hôtel Péan à la veuve Arneux. Joseph Arnoux, qui la représentait, mit alors comme tel la propriété en vente suivant annonce dans la Gazette de Québec du ler novembre 1764, disant que la maison qu'avait habitée Son Excellence le Gouverneur, dans la rue Saint-Louis, en la hante-vilie, était offerte en vente "consistant en un corps de logis à rez-de-chaussée, composée d'une salle, quatre chambres, deux cabinets, une cuisine, un grenier avec différents appartements logeables, un second grenier sans appartement, avec voûte d'un bout à l'autre, glaces, trumeaux et les tableaux placés au dessus des portes ; cour hangar, écuries, remises, pigeonnier, glacière, citerne et jardin ;

" Le terrain sur le front 102 pieds, et 135 pieds sur le devrière, sur 421 pieds de profondeur, entouré d'une bonne mumille de pierre."

On voit par là que cette belle résidence s'était conservée intacte à l'intérieur malgré deux mois de terrible bombardement. Elle consistait en un étage au dessus du rez-dechaussée, ce qui la mettrait à deux étages telle que décrite lors de la vente à Barbel. Elle est dite ailleurs à un étage bâtie en pierre avec perron en pierre, mais elle en avait certainement deux complets en 1811, après sa reconstruction par M. Monk.

Cette annonce n'empêcha pas Arnoux de la louer dans

l'intervulle, un profit de sa belle-sœur au receveur général Thomas Mills, qui en prit possession en cette qualité et en fit en même temps son habitation personnelle. S'y trouvant bien il en fit l'acquisition en son nom par son procureur Thomas Dunn, le 29 mars 1766, de la veuve Aruoux, par son fondé de pouvoir spécial Joseph Arnoux, saivant procuration passée devant Mtres le Pot D'auteuil et Le Noir, notaires au Châtelet de Paris, en date du 15 juillet 1763, transmise et déposée en l'étude de Mtre Saillant, notaire, à Québee, devant lequel cette vente fut consentie.

En effet, et c'est ce qui est important pour nous, comme preuve finale et complète, cet acte énonce que " la dite dame veuve Arnoux tant en son nom à canse de la communauté de biens qui a été entre elle et le définit André Arnoux, son mari, que comme tutrice élne par avis et ussemblée de parents, par acte émané de la Juridiction Roynle de Montréal le cinq septembre mil-sept-cent-soixante, aux nommés Magdeleine Arnoux, Adélaïde Arnoux, Marie-Anne Arnoux, François Louis Arnoux, François Arnoux et Pierre Arnoux, enfants mineurs issus du mariage d'entre le dit feu sieur André Arnoux, et la dite Suzanne Levret, sa veuve, héritiers chacun pour un sixième de leur père, desquels le dit Joseph Arnoux est subrogé-tuteur, veud, etc., etc.

De plus la minute de la procuration ci-dessus est dite "restée entre les mains du dit Mtre Le Noir, notaire, dont copie dûment légalisée a été collationnée par les dits Saillant et collègne, notaires, avec l'extrait mortuaire, acte de tutelle et certifient à la suite des uns des autres qui sont demenrés annexés au dit acte de vente pour y avoir recoms en cas de besoin." Ces documents ne se trouvent plus annexés à l'acte et sont adhirés, mais lenr existence est ainsi pronvée anthentiquement.

Il est à noter que les mêmes rentes ci-devant mentionnées

payables à l'Hôtel-Dieu furent mises à la charge de l'acquérent Mills. Le prix fut fixé à 18.000 livres de France, plus 400 livres en argent tournois par forme d'épingles on de chapean pour la veuve. Ce dernier détail confirme la réalité de la vente.

Pour tout terminer en ce qui concernait la location antérieure de la maison faite au gouverneur Murray et confirmée par arrêté de son Conseil. Thomas Dunn paya de ses propres deniers 840 livres de France pour 7 mois de loyer échas et en prit pour se refaire, une quittance subrogatoire devant le même notaire Saillant, le 15 avril 1766. Depuis lors on ne déconvre rien pour suivre la famille des Arnoux en Canada, laquelle a dû tonte retourner en France.

Leur maison, rue Saiat-Louis, passa (1778) des mains de Mills en celles de John Coffin ; de celui-ci à William Grant qui en fit l'acquisition en 1782 et qui la vendit en 1783 à M. Monk, avocat-général. C'est pendant la jouissance de ce dernier que la maison fnt incendiée le 6 septembre 1736 par le feu qui prit dans l'écurie voisine de M. Dunn à l'onest, et alla le communiquer à l'église des Récollets qui fnt détrnite de foud en comble.

L'avocat général Monk reconstruisit à deux étages ou répara sa demeure, puis la vendit conjointement avec son épouse au juge en chef Elmsley, par contrat passé devant Mtre Tétu, notaire, le 3 janvier 1803.

Quelques années après le gouvernement militaire ayant besoin d'un grand terrain en ville pour y construire des casernes pour les officiers et un hôpitul militaire, jeta les yeux sur la propriété appartenant alors à Mde veuve Elmsley, comme légataire de feu son mari, et il en fit l'acquisition par acte devant Mtre Planté, notaire, en date du 5 avril 1811.

Il y fnt stipulé, entre autres choses, que la vente était faite à la charge, entre autres, de paye, chaque aunée, ler octobre, la rente foncière de 20 livres tournois aux Religieuses de l'Hôtel-Dien de Québec, suivant le contrat par elle consenti à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle, devant Rageot, notaire royal, en date du 9 octobre 1670. C'est le même titre de concession que nous avons cité en premier lieu.

Le prix d'achat fut arrêté à 4.000 louis sterling. Les autorités militaires firent alors commencer les casernes de la rue Saint-Louis sous la direction de feu M. James Thomson, le même déjà mentionné et dont le nom est historique à Québec; et dans la construction il eut la bonne idée de conserver les voûtes de l'Hôtel Péan comme on peut les voir aujourd'hmi (1) à l'encoignure est sur la rue Saint-Louis et la rue du Corps de Garde. Lorsqu'il fallut percer le mur il y a peu d'années pour introduire l'eau de l'aqueduc et le gaz, il résistait au pie par sa solidité et dûreté. On peut remarquer anssi que le perron en pierre et l'entrée d'antrefois ont conservé la même position au centre de l'aucienne maison.

Les autorités militaires jugèrent à propos en 1821 d'amortir la rente due à l'Hôtel-Dien par le paiement du principal.

En terminant nous offrons nos respectueux hommages et remerciements aux Révérendes Dames Religieuses de l'Hôtel-Dien du Précieux Sang, et particulièrement à madame Révérende Mère St-André, dépositaire des archives de la Communauté qu'elle tient avec un ordre si intelligent,

<sup>(1)</sup> Nous les avons visitées en compagnie de Sir James LeMoine le 6 octobre dernier (1902). Elles sont parfaitement conservées et très fortes.

it

r

.

e

19

r

,

de leur obligeance à nous communiquer les pièces, notes et renseignements indispensables qui nons ont mis à même de conduire à fin cette étude.

Remarque. Nous n'avous pu trouver auenne prenve pour établir que la photographie de la vieilie maison prise par M. r redevick-C. Wurtele en 1897 avant sa démolition pour faire place à la résidence actuelle et bureau de M. P. Campbell, numéro 45, rue Saint-Louis, eût été lubitée ou possédée par un Arnoux en 1759, comme on l'a affirmé.

M. de Tilly, conseiller an Conseil Souverain, étair de ce lot en 1688 et de lui doit dériver le tître jusqu'à 1759. Alors et après cette date la famille Dubourg dit Picard et ses descendants apparaissent comme propriétaires. L'ancêtre est Pierre Dubourg dit Picard dont le nom apparait au recensement paroissial de 1715 et à celui de 1744-45. Il est le même dont descendaient Henri Dubourg, qui épousa Geneviève Guay on Gastouguay, ainsi que Marguerite Dubourg, épouse de Jeau-Frs, Duvalaïeule de feu le juge en chef Duval, lequel devint avec le juge Polette, de Trois Rivières, les légataires de cette aïeule. Elle leur légua tout le terrain à partir de la maison actuelle du juge Caron à aller et y compris le terrain de M. P. Campbell, voisin du côté est de la propriété de l'autre feu juge et ensuite lieutenant-gouverneur Caron. (1)

Et rien n'indique jusqu'à présent, que le nom d'Arnoux ou de Montealm, puisse se rattacher d'une manière queleonque à cette vieille maison qui se tronvait sur le lot que M. Campbell tient des héritiers Duval. La manière dont le chevalier Johnstone a formulé le passage qui va à préciser

<sup>(</sup>t) Cf. le plan de la ville de Québec, à l'Hôtel-de-ville, fait par Mire J. H. Larue, l'arpenteur d'office, en 1824, indiquent le tout sous le nom d'hérstiers Duval, —et le cadastre officiel de la cité, quartier Saint-Louis, qui le met sous ces mêmes noms lors de sa mise en force en 1872.

l'absence d'Arnoux et qui est continuée en énoncant que, malgré cette absence, Montealm fut déposs et logé dans la maison d'Arnoux, et en identifiant celui-ci comme étant bien le chirurgien du Roi, nous paraît exclure toute idée d'un transport chez son frère, même en supposant que ce dernier aurait habité la rue Saint-Louis et la maison photographiée comme telle et reproduite à cette fin dans l'ou grage r'écent de M. Doughty, ouvrage d'ailleurs éminemment instructif.

Après ces données qui nons paraissent certaines, nous nons demandons en quelle autre maison d'Arnonx, auprès, on anrait pu trouver à panser et loger Montcalm. Cependant nous serions obligés à celui qui nons fournirait d'antres renseignements, plus précis encore, qui iraient à établir autrement, mais avec certitude, au moyen d'une preuve authentique, ou d'écrits digues de foi, parfaitement satisfaisants, un point historique intéressant, d'meuré jusqu'à présent indéterminé.

Mais nous devous réclamer contre ce que nous lisons dans un guide courant de la cité de Québec.

Chambers' Quebec Guide, p. 59:

"Passing by Campbell's livery stable, in the office of which Montcalm expired in 1759, when it was Dr Arnoux surgery, we come on the same side of the street, to the old fashioned stone edifice, now bearing the number 59, which was presented 150 years ago by the French Intendant Bigot to the beantiful Angelique de Meloises, Madame Péan, as a new year's gift,..... her hushand having been sent away to a distant post, where every opportunity was afforded him of making a fortune,"

De toutes ces diverses assertions, qui semblent puis es dans le roman de Kirby "The Golden Dog", nous n'eu

voyons pas une seule qui puisse être affirmée authentique-ment.

Ainsi allons donc chercher nilleurs quelque chose de mieux pour la bonne bouche.

Feu notre bon, spirituel et nimable ami Auguste Soulard, trop tôt enlevé à une brillante carrière au barrean et dans les lettres, va 10.5 s fournir une élégie qu'il a composée spécialement en seuvenir de la mort de Montcalm. Elle est d'une simplicité charmante, d'une vérité de sentiments délicats qui vont au cœur. Elle est aussi pleine d'élégance dans la forme. Nous profitons de l'à-propos pour la tirer de l'oubli et en faire goûter la savenr :

## LE MONUMENT DE WOLFE ET DE MONTCALM

Sur cet obélisque de pierre.
Deux noms de héros sont gravés;
Dans une lutte meurtrière
Ces guerriers furent enlevés,
Mais la divine Providence
N'équilibra pas la balance
En leur distribuant ses dons :
Elle qui règle tontes choses
A réservé pour l'un, les roses,
Pour l'autre, les âpres chardons.

Le premier, fils de l'Augleterre, Dans la victoire enveloppé, Ne mandit point, dans sa colère La balle qui l'avait frappé; Car, semblable en cette journée Au fier Thébain de Mautinée, Il voyait vivre ses enfants; Autour de lui, quand la blessure Rendait sa mort prochaine et sûre, Se pressaient ses fils triomphants. Mais l'autre, noble enfant de la France,
Sans guerriers comme sans espoir,
Sut, à l'heure de la souffrance,
Etre l'esclave du devoir,
Il fut vaincu : par sa défaite
La France perdit sa conquête;
Mais l'Anglais honore ses os;
Cur, sou ennemi le co fesse,
Montcalm, en ce jour de détresse,
Tomba comme tombe un héros.

Ciraces aux soins de Dalhonsie, Un monument fut érigé Au Français que la poésie Parmi les plus grands a rangé. Mais par un bizarre contraste, Les héros de ce jour néfaste Côte à côte furent placés, Et les Canadiens magnanimes, D'Albion sujets légitimes, Ne s'en trouvent point offensés.

Cependant, nons devons le dire.

Se le fils noble et générenx
Du gaulois ne sait pas mandire
Celui qui vainquit ses aïenx,
Encor plein d'amour pour sa mère,
La France chérie, îl préfère
A ce nom superbe et vainqueur
D'an fils nimé de la victoire,
Celui du vaincu, dont la gloire
Sera toujours chère à mon cœur.



